

Glossaire:Mécanisme de change européen (MCE)

Le **Mécanisme de change européen** , ou **MCE** (appelé également **Mécanisme de taux de change**), a été mis en place afin d'aider à stabiliser les taux de change et à faire de l'Europe une zone de stabilité monétaire avant l'introduction de la monnaie unique, l' **euro** .

Après l'introduction de l'euro, le 1er janvier 1999, le MCE original a été remplacé par le MCE II (mécanisme de change II). Cette étape correspond au lancement de la troisième phase de l' **Union économique et monétaire (UEM)** , caractérisée, en premier lieu, par le gel irrévocable des taux de change, le transfert de la compétence monétaire à la **Banque centrale européenne** et la mise en place de l'euro comme monnaie unique. Le MCE II définit le cadre de la coopération en matière de politique des taux de change entre l'eurosystème (système des banques centrales de la **zone euro**) et les États membres de l' **Union européenne** préparant leur passage à l'euro.

Informations supplémentaires

- [EUROPA - Synthèses de la législation de l'UE - Mécanisme de taux de change \(MCE II\) entre l'euro et les monnaies nationales participantes](#)
- [Banque centrale européenne - L'Eurosystème](#)

Concepts apparentés

- [Critères de convergence](#)

Source

- [OECD glossary of statistical terms](#) (en anglais)